

D- PATRIMOINE NATUREL

→ CHAMPS ABORDES

Les champs abordés dans cette thématique concerneront les caractéristiques du patrimoine naturel remarquable du bassin versant de la Sélune. La biodiversité ordinaire n'a pas été traitée spécifiquement mais elle fait l'objet d'un enjeu de territoire spécifique.

→ LES QUESTIONS AUXQUELLES LE DIAGNOSTIC DOIT REpondRE

Pour le territoire des 4 cantons :

- ✓ **D.1-** Quelle est la valeur du patrimoine naturel de la zone d'étude ? Quels en sont les points remarquables ?
- ✓ **D.2-** Ce patrimoine est-il menacé ?
- ✓ **D.3-** Ce patrimoine naturel est-il connu, reconnu, utilisé par les acteurs du territoire ?
- ✓ **D.4-** Maîtrise-t-on ces enjeux ?

Pour le développement de la vallée :

- ✓ **D.5-** L'opération d'arasement est-elle susceptible de porter atteinte aux enjeux liés au patrimoine naturel ?
- ✓ **D.6-** A l'issue de l'arasement, les modifications qualitatives et quantitatives liées à l'eau pourront-elles avoir un impact négatif sur le patrimoine naturel ?

→ REPONSE AUX QUESTIONS POSEES : LES DONNEES CLEFS DU DIAGNOSTIC

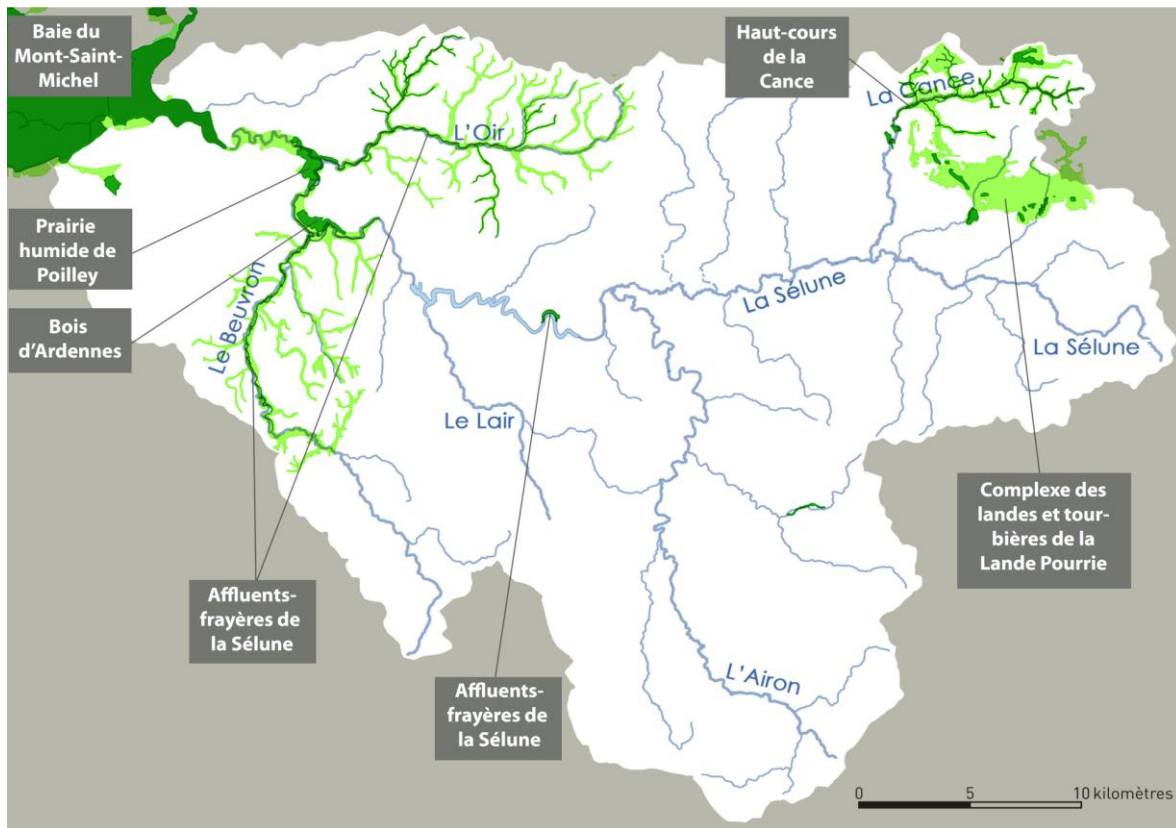
- ✓ **D.1-** Quelle est la valeur du patrimoine naturel de la zone d'étude ? Quels en sont les points remarquables ?

Le patrimoine naturel remarquable connu ne se répartit pas uniformément sur l'ensemble du bassin versant, mais apparaît au contraire très localisé.

L'élément sans conteste le plus remarquable se situe au niveau de l'estuaire de la Sélune en Baie du Mont-Saint-Michel. On note également un important intérêt très en amont du bassin versant et en rive droite de la Sélune, dans un secteur correspondant à un complexe de forêts, landes et tourbières. Entre ces deux zones, se détache la partie aval des barrages, reconnue pour un fort intérêt au niveau du réseau hydrographique (Basse-vallée de la Sélune – Oir – Beuvron), la présence d'une zone boisée humide remarquable, le Bois d'Ardenne, et la Prairie humide de Poilley. A l'amont des barrages, seule une zone concernant une partie des berges de la Sélune au droit du Pont de la République est signalée.

Le tableau suivant résume les grands secteurs d'intérêt, avec leur intérêt écologique et le classement et/ou protection dont ils bénéficient. Une étude détaillée en est fournie par le rapport de la SOGREAH qui reprend en grande partie les conclusions des études précédentes commandées par le SAGE.

Secteurs	Éléments remarquables	Classements	Intérêts
Estuaire	Baie du Mont Saint-Michel	Zone RAMSAR (zone humide d'intérêt international), Réseau natura 2000 (site d'intérêt Communautaire et Zone de Protection Spéciale) Plusieurs ZNIEFF : vaste ZNIEFF de type 2 et nombreuses ZNIEFF de type 1	Mollusques Poissons Mammifères Oiseaux Insectes Amphibiens Reptiles Flore Milieux
Partie aval des barrages	Réseau hydrographique de l'Oir, du Beuvron et de la Basse Vallée de la Sélune	ZNIEFF de type 1 (principaux affluents-frayères) et ZNIEFF de type 2	Poissons Crustacés
	Bois d'Ardennes	Intégré dans le réseau Natura 2000 ZNIEFF de type 1	Mammifères Oiseaux Flore Insectes
	Prairie humide de Poilley	ZNIEFF de type 1	Oiseaux Flore Insectes
Partie amont des barrages	Berges de la Sélune au Pont de la République	ZNIEFF de type 1	Flore
Partie amont et en périphérie du bassin versant	Complexe de landes et tourbières de la Lande Pourrie	Zone du réseau Natura 2000 ZNIEFF de type 2 et nombreuses ZNIEFF de type 1	Flore Milieux Oiseaux Mammifères
	Haut-Cours de la Cance	ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2	Poissons Crustacés



B1 – Carte du patrimoine naturel remarquable (source : DREAL)

✓ **D.2- Ce patrimoine est-il menacé ?**

La Baie du Mont-Saint-Michel

Plutôt que de menaces, il convient de parler de sensibilité et de fragilité pour ce site naturel remarquable à bien des égards. La baie accueille en effet un grand nombre d'espèces (et pour certaines dans des quantités importantes) et de milieux parmi les plus fragiles et les plus menacés. De plus, la Baie est exposée aux activités humaines par le biais des usages sur site (pression touristique), et de manière indirecte, par le fait qu'elle reste en connexion avec les territoires autour via le réseau hydrographique. Elle est donc exposée d'une certaine façon aux pratiques qui peuvent s'exercer sur les bassins versants auxquels se rattachent les cours d'eau tels que la Sélune. La qualité générale des eaux constitue donc un enjeu majeur pour ce vaste et riche écosystème aux multiples intérêts.

Partie aval des barrages

L'intérêt du réseau hydrographique Oir/Beuvron/Basse-Vallée de la Sélune est actuellement menacé par les aspects liés à l'eau sur les réseaux hydrographiques, qu'il s'agisse d'aspects qualitatifs (qualité générale des eaux, pollutions, modification des pratiques agricoles...) ou d'aspects quantitatifs (gestion des lignes d'eau au niveau des barrages, conditions hydromorphologiques...).

De manière indirecte, il en est de même pour le Bois d'Ardennes (directement en bordure de la Sélune et dont une partie de l'intérêt est directement liés au caractère humide de certains terrains) et la prairie humide de Poilley. Un contrôle absolu des crues en aval de la Sélune pourrait à terme compromettre le caractère humide et donc l'intérêt de ces milieux. Au contraire, la suppression des barrages pourrait avoir des incidences positives sur ces milieux d'intérêt écologique en pérennisant, voire en amplifiant, leur caractère humide.

Partie plans d'eau

Ce secteur ne compte qu'une seule zone d'intérêt écologique connu, au niveau du pont de la République, où les berges de la Sélune accueillent une espèce végétale rare et protégée en Basse-Normandie : la Limoselle aquatique. Une attention particulière devrait être portée en cas d'arasement des barrages et lors des opérations de réhabilitation de la Sélune pour conserver cette station unique dans la région.

Ils ont fait l'objet de peu d'études d'une manière générale. L'intérêt ornithologique (selon une expertise du Groupe Ornithologique Normand évoquée dans le rapport de la SOGREAH) apparaît limité (reproduction du héron cendré dans un bois proche, observation du Grèbe huppé). On note une diversité assez importante faite d'espèces relativement communes. Il n'existe pas d'inventaires systématiques pour les autres groupes, en particulier les amphibiens et l'entomofaune.

Partie amont et périphérique du bassin versant

Cette zone remarquable se caractérisant essentiellement par un ensemble de bois, landes et tourbières est menacée principalement par les pratiques agricoles et sylvicoles qui tendent à la disparition des milieux d'intérêt (utilisation de l'espace, drainage,...).

✓ D.3- Ce patrimoine naturel est-il connu, reconnu, utilisé par les acteurs du territoire ?

Ce patrimoine naturel exceptionnel, s'il est connu et reconnu par l'ensemble des organismes, administrations, scientifiques, associations en lien avec les connaissances scientifiques du patrimoine naturel, et/ou de la protection de la nature, apparaît à l'heure actuelle moins connu du grand public.

En termes d'éducation à la nature par exemple, seule la Baie du Mont-Saint-Michel fait l'objet de nombreuses démarches de découverte, d'actions pédagogiques ou de sensibilisation en ce sens auprès du grand public. Les autres sites remarquables du bassin versant ne font pas l'objet de démarches similaires. A noter que la préservation du patrimoine naturel d'intérêt et les usagers pratiquant la pêche en rivière partagent des intérêts communs concernant les ressources piscicoles. La valeur piscicole de l'Oir, du Beuvron, de la Basse Vallée de la Sélune et de la Cance est connue, reconnue et utilisée par les pêcheurs.

✓ D.4- Maîtrise-t-on ces enjeux ?

La situation actuelle

La **Baie du Mont Saint-Michel** et le **Bois d'Ardennes**, au travers de leur classement en zone Natura 2000, apparaissent globalement préservés au niveau de leurs emprises respectives par le biais de la réglementation inhérente à ces zones d'intérêt communautaire. Elles sont susceptibles de subir des atteintes liées à des perturbations extérieures et notamment par l'intermédiaire des réseaux hydrographiques. Ainsi, les perturbations qualitatives et quantitatives actuelles impactent en partie la Baie et le bois.

Le **réseau hydrographique** remarquable à l'aval du barrage ou sur la Cance ne bénéficie à l'heure actuelle d'aucun statut de protection. Il est soumis à la réglementation habituelle liée aux zones humides et aux cours d'eau. Les enjeux ne sont pas totalement maîtrisés à l'heure actuelle, et comme on a pu le voir, les atteintes liées à la qualité des eaux perturbent l'intérêt piscicole de ces zones.

Les enjeux liés à la préservation des **zones amont de boisements, landes et tourbières** sont globalement maîtrisés dans la zone classée en Site d'intérêt communautaire (réseau Natura 2000), mais ne le sont pas pour les zones classées en ZNIEFF (simple inventaire naturaliste destiné à recenser les sites d'intérêt patrimonial).

De la même façon, les enjeux de préservation de la station de Limoselle aquatique ne sont pas réellement maîtrisés pour la ZNIEFF des berges de la Sélune au Pont de la République.

✓ **D.5- L'opération d'arasement est-elle susceptible de porter atteinte aux enjeux liés au patrimoine naturel ?**

Les études en cours visent à définir les modalités de vidange et d'arasement qui occasionneront le moindre impact sur l'environnement. Ces opérations devraient permettre de maîtriser les risques liés à des contaminations par fuite de sédiments pollués, de limiter les risques liés à une dégradation des eaux. La solution choisie écartera-t-elle pour autant tout risque quant à cet aspect ?

✓ **D.6- A l'issue de l'arasement, les modifications qualitatives et quantitatives liées à l'eau pourront-elles avoir un impact négatif sur le patrimoine naturel ?**

Les désagréments liés au ralentissement des eaux constatées au niveau des retenues (chute de l'oxygène, augmentation de la température, phénomènes d'eutrophisation et de blooms phytoplanctoniques) seront *a priori* solutionnés. Il demeure toutefois que les phénomènes de sédimentation accélérés au niveau des retenues seront moindres. L'impact aval et notamment sur la Baie du Mont-Saint-Michel serait négligeable, les études en cours concluant sur des facteurs de dilution très importants dans la Baie (Diagnostic de l'Etude d'impact SOGREA).

→ **CONCLUSION ET SYNTHÈSE : QUELS SONT LES ENJEUX/ LES DÉFIS DU TERRITOIRE ?**

✓ **Quels défis pour le territoire des 4 cantons ?**

- ✓ un enjeu biologique (écologique), avec la préservation de la biodiversité et des espèces et milieux rares et/ou en voie de raréfaction,
- ✓ un enjeu global de protection de la biodiversité ordinaire qui concerne l'ensemble des territoires
- ✓ un enjeu d'usage indirect lié à l'éducation à la nature et à l'environnement et à la pêche

✓ **Quels défis pour le développement de la vallée ?**

(à prendre en compte dans le futur schéma de développement)

- ✓ L'aménagement de la vallée devra garantir la préservation du patrimoine naturel remarquable ainsi que de la biodiversité ordinaire. Le bilan environnemental global de l'opération (démantèlement puis développement de la vallée) devra permettre de combiner des usages humains (tourisme, agriculture, pêche etc...) tout en limitant les impacts négatifs
- ✓ Les actions développées pourront par ailleurs s'appuyer sur la richesse et les particularités écologiques de la vallée. Le développement pédagogique et touristique pourra notamment s'appuyer sur cette richesse en développant l'offre de découverte du patrimoine ordinaire et remarquable

→ **LES QUESTIONNEMENTS POSÉS POUR LA SUITE, LES POINTS DE VIGILANCE, ...**

- ✓ Quelles études et quels moyens pour permettre la préservation du patrimoine naturel remarquable ?
- ✓ Quel impact de l'arasement sur des espèces envahissantes telles que l'Écrevisse signal ? Risque-t-elle de coloniser la partie aval du bassin versant ?

En guise de conclusion sur les aspects environnementaux de l'opération.

Enjeux de GOUVERNANCE et de METHODE

La mission confiée à notre groupement de cabinets n'intégrait pas d'étude précise sur l'environnement (tâches déjà confiées à d'autres cabinets dans le cadre d'autres études liées à l'opération). Cependant il nous semblait important de souligner quelques enjeux de gouvernance (donc des enjeux à prendre en compte dans un projet global de développement durable).

Comme précisé plus haut, il demeure aujourd'hui un certain nombre de questions sur des impacts potentiels du projet. Pour mener une démarche de développement durable il convient d'une part de connaître tous les risques afin de réaliser les aménagements en conséquence mais également de prévoir les coûts induits (coûts directs et coûts de fonctionnement).

- ✓ Un enjeu de connaissance sur tous les impacts potentiels de l'opération (études à mener) pour anticiper et maîtriser les impacts négatifs sur l'environnement d'une part mais également pour anticiper les coûts et pouvoir proposer un Schéma de développement Durable circonscrit avec un coût prévisible

Comme précisé plus haut, il demeure aujourd'hui un certain nombre de questions sur des impacts potentiels du projet. Pour mener une démarche de développement durable il convient d'une part de connaître tous les risques afin de réaliser des aménagements en conséquences mais également de prévoir les coûts induits (coûts directs et coûts de fonctionnement).

Par exemple, le croisement entre connaissance des impacts géomorphologiques de l'arasement et enjeux de rétablissement des zones de frayères déterminera les modalités d'aménagement de la vallée : restauration active avec intervention de l'homme, restauration passive (naturelle). Les coûts de fonctionnement induits étant très différents.

Parmi les besoins identifiés par nos soins (liste non exhaustive) :

- Etude des effets attendus de l'arasement d'un point de vue géomorphologique sur le linéaire soumis à l'influence des ouvrages (en lien avec bassin versant)
- Analyse des impacts sur les flux chimiques et physiques notamment vers la baie en distinguant phase de transition et au nouvel équilibre.
- Lien avec étude des impacts sur les usages en Baie du Mont
- Etude sur les conditions de retour et de reproduction des migrateurs sur la partie libérée du bassin versant

- ✓ Un enjeu de suivi scientifique de l'opération

Cette opération, par sa dimension, est une première européenne et différents aspects du projet revêtent un intérêt certain du point de vue technique et scientifique. Le suivi environnemental de l'opération intéresse de près la communauté scientifique, les acteurs de l'environnement, les acteurs de la gestion de l'eau, etc...Un certain nombre de colloques nationaux et internationaux ont déjà fait référence à cette opération (réaction du milieu à l'opération, renaturation, etc..). Au-delà des indicateurs de suivi qui seront déterminés pour l'étude d'impact il existe un fort enjeu de valorisation scientifique de l'opération : l'opération pourrait faire l'objet d'un programme scientifique global qui étudierait toutes les dimensions impactées par l'arasement (milieu, espèces, sédiments, pollution, ressource piscicole..). Un certain nombre d'universitaires s'intéressent déjà à l'opération, il conviendra d'établir des liens avec ces travaux voire d'en solliciter.